



LE LIEN

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)

Volume 45 | Numéro 8

Le 7 juin 2021

Mot de la présidente

Plus que 17 dodos!

Je me relis : mes sujets ont été redondants au max depuis deux ans! Avez-vous vraiment envie de vous faire chauffer les oreilles encore une fois avec ça : négo locale, négo nationale, sectorielle et intersectorielle, pandémie, mesures sanitaires, lourdeur de la tâche... Heurk!

De quoi a-t-on envie d'entendre parler après ces mois difficiles? De vacances, de baignade, de BBQ, de lecture de roman sur le bout d'un quai ou à l'ombre d'un parasol. On a envie d'écouter la pluie tomber ou de partir à l'aventure. Même les mouches noires auront un air sympathique cet été! Vivement les vacances!

Il faut ce qu'il faut : je dois quand même écrire le *Mot de la présidente*...

J'aurais aimé écrire un *Mot de fin de pandémie* et pouvoir dire que ce COVID-19 et toute sa logistique sanitaire sont derrière nous. Mais non. Il y a toujours un lapin qui sort du chapeau, comme ces modifications au régime pédagogique apportées par le MÉES qui nous obligent, une fois de plus, à réviser notre calendrier scolaire.

Mais, espoir! Voilà que le 2 juin dernier, le ministre de l'Éducation nous présentait son *Plan pour la rentrée scolaire 2021*. C'est un beau spectacle de marketing qui nous a été présenté : remerciements, louanges envers

notre beau travail, espoir de normalité. Notre Roberge au jovialisme indécrottable nous annonçait que nous aurions une année normale. Évidemment, les *si* ont suivi assez rapidement.

Nous ne sommes ni surpris ni dupes. Nous savons très bien, avec l'expérience des quinze derniers mois, que notre gouvernement fait des plans et qu'il n'a pas de contrôle sur la suite. Il annonce même déjà la mise à jour de ce plan en août. Ce n'est pas une critique, mais une observation.

En pensant aux conditions énoncées pour que le retour à la normale se fasse et en regardant aller les humains que nous sommes, je comprends qu'il ne sert à rien de se questionner pour savoir comment notre rentrée se fera en réalité. Arruda l'a si bien dit: «Trois mois, c'est une éternité». Son mot magique est : *couverture vaccinale*. Espérons que les citoyens et citoyennes se fassent vacciner en masse, nos ados surtout!

Je vous souhaite donc, à vous, chers enseignants et enseignantes, une bonne deuxième dose et une fin d'année scolaire souriante : il ne reste que quelques dodos!

Profitez de l'été, reprenez des forces et amusez-vous!

Monique Brassard, présidente

www.secharlevoix.ca



Syndicat de l'enseignement de Charlevoix



91, boulevard Kane La Malbaie (Québec) G5A 1J7

Téléphone : (418) 665-6156

Télécopieur : (418) 665-3031

Calendrier des activités

Juin	7	• Conseil syndical
	9 au 11	• Conseil fédéral
	10	• Rencontre des spécialistes du primaire
	14	• Mouvements volontaires
	21	• Conseil d'administration
	28 au 30	• Congrès de la CSQ
Août	13	• Mouvements volontaires
	17	• Rencontres attribution des contrats

Processus d'affectation 2021-2022

Dates à retenir

Judi 10 juin 2021	<u>Rencontre des spécialistes du primaire</u> Microsoft Teams Entre 16 h 30 et 18 h 00
Lundi 14 juin 2021	<u>Réunion pour les mouvements volontaires</u> Microsoft Teams 17 h 00 (primaire et secondaire)
Vendredi 13 août 2021	<u>Réunion pour les mouvements volontaires</u> Microsoft Teams 10 h 30 (primaire et secondaire)
Mardi 17 août 2021	<u>Réunion pour l'attribution des contrats</u> Microsoft Teams 9 h 00 (formation professionnelle) 10 h 00 (primaire champs 2 et 3 et champ 1 primaire et secondaire) 13 h 30 (les spécialités champs 4-5-6-8-9-10, le secondaire champs 11 à 17 et la formation générale des adultes)

Listes de priorité d'emploi et de rappel au 30 juin 2021 aux secteurs des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle

Au plus tard le 10 juin, le centre de services scolaire affichera dans chacune des écoles et chacun des pavillons les listes de priorité d'emploi et de rappel. Si votre nom s'y retrouve, le SEC-CSQ vous invite à valider les informations qui vous concernent puisque **toute correction devra être demandée par écrit au plus tard le 30 juin**. D'ailleurs, chaque enseignante et enseignant inscrit en recevra une copie à son adresse électronique professionnelle.

Stéphane Côté, conseiller technique

Prolongation de la suspension des cotisations forfaitaires

Au rythme où vont les choses, le Fonds prévoit atteindre ses objectifs annuels de rentrées de fonds uniquement grâce aux cotisations effectuées par les épargnants qui utilisent déjà les solutions d'épargne automatique. Afin de respecter l'équilibre de son modèle d'affaires, le Fonds a donc décidé de revoir les modes de cotisation offerts et prolonge la suspension des cotisations forfaitaires au REER¹ au-delà du 31 mai 2021.

À partir du 1^{er} juin 2021, seules les cotisations par retenue sur le salaire ou par prélèvements bancaires automatiques seront acceptées et vous donneront droit aux 30 % d'économies d'impôt supplémentaires². En choisissant l'épargne automatique, vous pouvez

épargner régulièrement sans vous préoccuper d'éventuelles limitations d'émissions d'actions. Cela vous permet également de répartir vos cotisations tout au long de l'année de manière simple et efficace.

Vous remboursez un RAP ou un REEP au Fonds de solidarité FTQ?

Si tel est votre cas, notez que cette prolongation de suspension n'a pas d'incidence sur votre remboursement : les cotisations forfaitaires sont acceptées pour les remboursements à être effectués auprès du Fonds dans le cadre du Régime d'accession à la propriété (RAP) ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP).

Stéphane Côté

École Laure-Gaudreault et SEC-CSQ

Charles Héту

École Sir-Rodolphe-Forget

Notes légales

¹ Cette mesure touche la souscription d'actions du Fonds de solidarité FTQ dans son ensemble, peu importe le véhicule choisi (REER, hors REER, REER de conjoint).

² Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du [prospectus](#) sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Assurance-emploi

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreuses modifications et bonifications ont été apportées au programme fédéral d'assurance-emploi.

Habituellement, le nombre d'heures assurables requis pour être admissible à des prestations est déterminé par le taux régional de chômage. Du 9 août 2020 au 25 septembre 2021, le nombre d'heures nécessaire est de 420 heures pour toutes les régions. De plus, un crédit unique de 300 heures est accordé pour les prestations régulières ainsi, cela donne accès aux prestations avec seulement 120 heures assurables. Le gouvernement fédéral a aussi établi que les prestataires d'assurance-emploi recevront minimalement 500 \$ par semaine. Le nombre de meilleures semaines de rémunération utilisées pour le calcul des prestations a été diminué et est de 14. Le délai de carence, qui est normalement d'une semaine, a été retiré. Le nombre minimal de semaines de prestations régulières a été fixé à 50 semaines pour tous. Pour simplifier le traitement des demandes par les agents de Service Canada, les sommes versées en fin d'emploi ne seront pas étalées. Cela signifie que les congés de maladie monnayés ne viendront pas diminuer les prestations de cet été. Ces mesures ne sont que provisoires, mais aident les travailleuses et travailleurs à traverser la crise sanitaire.

Pour avoir droit aux prestations, vous devez faire des démarches raisonnables de recherche d'emploi. Par exemple :

- (i) l'évaluation des possibilités d'emploi
- (ii) la rédaction d'un curriculum vitae ou d'une lettre de présentation
- (iii) l'inscription à des outils de recherche emploi ou auprès de banques d'emplois électroniques ou d'agences de placement
- (iv) la participation à des ateliers sur la recherche d'emploi ou à des salons de l'emploi
- (v) le réseautage
- (vi) la communication avec des employeurs éventuels

- (vii) la présentation de demandes d'emploi
- (viii) la participation à des entrevues
- (ix) la participation à des évaluations des compétences

Il est important de conserver les preuves de ces dernières.

Il est possible que vous soyez inadmissible aux prestations durant l'été. Par exemple, si un contrat vous est offert à la fin juin ou au début juillet, même verbalement, vous pourriez voir votre demande de prestations refusée. Si vous obtenez un poste à la fin août, vos prestations de l'été **pourraient** être réclamées. Une enseignante ou un enseignant qui aurait un deuxième emploi à temps partiel, même un emploi étudiant, pourrait être privé de son droit aux prestations s'il y a départ volontaire de cet emploi. En effet, les heures effectuées avant de quitter le deuxième emploi ne seraient pas comptabilisées pour le calcul des heures assurables. Il est donc important, si vous prévoyez quitter votre deuxième emploi, de le faire assez tôt pour avoir le temps d'accumuler suffisamment de nouvelles heures assurables.

Nous vous rappelons que votre demande doit être transmise à Service Canada le plus rapidement possible à partir du moment où il y a arrêt de rémunération. Vous n'avez pas à attendre votre relevé d'emploi. Le centre de services le fera parvenir électroniquement pour vous. Vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier en vous inscrivant à mon dossier en ligne au www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/mon-dossier.html.

Si vous avez des questions supplémentaires, communiquez avec nous!

Caroline Audet, adjointe administrative



« Soyons fiers de l'énergie déployée! »

Le conseil général qui a eu lieu du 12 au 14 mai était le dernier avant le prochain congrès de la CSQ. Il a ainsi marqué la fin du triennat. Dans le cadre de l'évènement, la présidente de la Centrale, Sonia Éthier, s'est adressée aux personnes déléguées.

D'IMPORTANTES ENJEUX EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

« La pandémie perdure, mais, à travers la crise, nous pouvons être fiers de toute l'énergie que nous avons déployée, tant à la Centrale qu'en fédération et localement. Nous avons été sur tous les fronts et nous avons talonné le gouvernement pour la santé et la sécurité au travail en temps de pandémie.

« Nous avons émis de sérieux doutes quant à l'ouverture précipitée des écoles en zone rouge, et le temps nous a donné raison. Sans oublier l'épisode des masques toxiques. Nous avons été les seuls à demander de fermer les écoles si le gouvernement n'était pas capable de fournir de l'équipement conforme. La CSQ a aussi été la première à réclamer la vaccination pour tout le personnel des écoles.

« Puis, du côté du dossier de la qualité de l'air dans les établissements scolaires, il n'y a pas d'autre mot que « fiasco » pour résumer ce qui s'est passé. »

DES DOSSIERS À SURVEILLER

« En petite enfance, un livre blanc sur l'avenir du réseau sera déposé. La CSQ compte participer aux consultations aux côtés de la FIPEQ-CSQ¹ pour demander au gouvernement de s'engager à remettre sur les rails un réseau national de services éducatifs à la petite enfance de qualité. Pour ce qui est des CPE, la négociation est commencée, et cela confirme que nous aurons beaucoup de travail à faire.

« En enseignement supérieur, nous parlons beaucoup des

problèmes de détresse psychologique, mais il y a aussi ceux touchant l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.

« Pour le personnel professionnel de l'éducation, il y a la problématique liée aux risques de départs vers le privé parce que les conditions de travail ne sont pas au rendez-vous.!

UN MANQUE D'AVANCÉES

« Du côté politique, la CSQ a été très sollicitée au cours des derniers mois. Il y a eu le budget de la CAQ calqué sur la relance de 2008. À la Centrale, nous plaçons pour une relance économique féministe axée sur les services à la population.

« Nous aurions souhaité quelques avancées sociales et innovantes pour renforcer le milieu communautaire et la solidarité, ainsi que les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la petite enfance. C'est toutefois le béton qui prend toute la place. »

DES DOSSIERS MAJEURS

« Parmi les projets importants, il y a celui de la réforme de la loi sur la SST. Nous continuons d'insister sur l'importance d'instaurer des mécanismes de prévention pour l'éducation et la santé. Il y a aussi la réforme du mode de scrutin. Même si elle a été jetée aux oubliettes, cela n'altère en rien notre engagement. »

Tiré de la publication CSQ en mouvement de mai 2021

¹ Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec

Alliance entre la CSQ et les Premières Nations

Lors du conseil général, les personnes déléguées ont reçu la visite fort appréciée du Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), Ghislain Picard, afin de sceller une alliance entre la CSQ et l'APNQL.

La délégation a voté à l'unanimité l'adoption du Principe de Joyce, qui vise à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique,

mentale, émotionnelle et spirituelle.

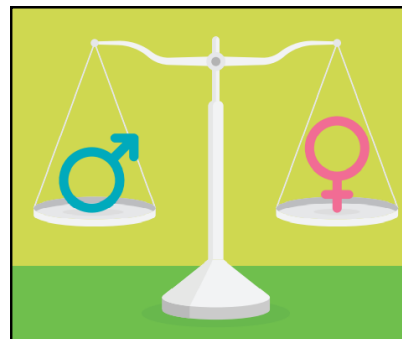
La CSQ souhaite ainsi réitérer le rôle de ses syndicats dans la lutte contre le racisme et la discrimination à l'endroit des peuples autochtones.

POUR EN SAVOIR PLUS

Visitez le site de [l'APNQL](#).

Tiré de la publication CSQ en mouvement de mai 2021

25^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale



Dans le cadre du 25^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale (LÉS), la délégation du conseil général a adopté une stratégie de communication et de dénonciation politique.

La stratégie se déploie en deux axes :

La commémoration du 25^e anniversaire de la LÉS;
La dénonciation du comportement du Conseil du trésor dans le traitement des plaintes de maintien 2010 et 2015. Cette dénonciation est associée à des revendications pour que l'équité salariale soit véritablement atteinte pour nos membres faisant partie des catégories d'emplois à prédominance féminine discriminées.

La stratégie propose trois revendications :

Dénoncer le manque de volonté du Conseil du trésor

d'appliquer la LÉS afin de procéder aux ajustements salariaux requis;

Revendiquer que le gouvernement-législateur modifie la LÉS qui a un effet discriminatoire;

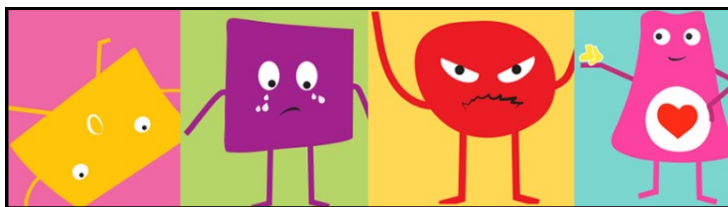
Revendiquer que le gouvernement-législateur modifie la LÉS pour retirer les sommes forfaitaires et corrige les écarts salariaux rétroactifs à la date de l'évènement et s'assure de payer toutes les sommes qui sont dues.

LA CSQ EN ACTION

Pour atteindre les objectifs, la stratégie propose de poursuivre et de développer des alliances. Tous les aspects de cette importante campagne seront dévoilés au début de l'automne.

Tiré de la publication CSQ en mouvement de mai 2021

Réseau des responsables en santé et sécurité du travail



Le 5 mai dernier, j'ai participé au réseau des responsables en santé et sécurité du travail de la CSQ. Deux présentations ont particulièrement retenu mon attention.

Modes de transmission de la COVID-19 : les défis de la recherche

La première présentation concernait les modes de transmission de la COVID-19 et était animée par Mme Caroline Duchaine, professeure à l'Université Laval. D'abord, Mme Duchaine fait la distinction entre les aérosols qui sont des particules en suspension dans l'air et les bioaérosols qui sont des agents biologiques dans l'air, plus précisément des particules en suspension dans l'air et sur lesquelles est retrouvée de la matière organique (biologique) vivante ou morte. La majorité des problèmes de santé reliés aux bioaérosols ne sont pas de nature infectieuse (asthme, rhinite, etc.). La légionellose est une maladie qui se transmet dans l'air mais n'est pas contagieuse contrairement à la tuberculose, par exemple. La transmission des infections contagieuses par l'air n'est pas évidente à établir. D'ailleurs, très peu de maladies contagieuses sont reconnues comme transmissibles par l'air (tuberculose, rougeole, varicelle, SRAS, etc.) Les aérosols se répandent sur une plus longue distance que les gouttelettes, particulièrement lorsque l'air n'est pas calme. De plus, des aérosols sont émis quand on respire, même sans toux. Les sites d'infection les plus fréquents sont le nez et le nasopharynx. Même si la transmission par les surfaces serait négligeable, le nettoyage est important par précaution. Des défis majeurs demeurent lorsque vient le temps d'étudier la transmission de la Covid-19 par l'air. Une chose est sûre : la concentration sera grandement influencée par les taux de ventilation. Afin de contrôler les bioaérosols, les systèmes de ventilation et les appareils de filtration ont démontré leur efficacité. Concer-

nant les purificateurs d'air, leur capacité doit être adaptée au volume du local et leur positionnement est très important. Enfin, l'installation de dispositifs de filtration dans un environnement déjà ventilé mécaniquement apporterait souvent peu de bénéfices.

Ventilation des milieux de travail en contexte de pandémie COVID-19

La seconde présentation traitait de la ventilation dans les milieux de travail. Elle était animée par M. Ali Bahloul, chercheur en prévention des risques chimiques et biologiques. Dans un premier temps, M. Bahloul précise que la ventilation est un échange entre l'air intérieur et l'air extérieur. Il rappelle aussi que le rôle de la ventilation est de contrôler les polluants courants et d'offrir du confort aux occupants. Elle n'est pas conçue pour contrôler la transmission aérienne de virus comme la COVID-19. Saviez-vous qu'en moyenne, nous passons 80 % de notre temps à l'intérieur? Cela fait de l'environnement intérieur un déterminant majeur de la santé dont les impacts sont reconnus (asthme, allergies, etc.). Généralement, les occupants prennent conscience des symptômes liés à une mauvaise ventilation après plusieurs heures de travail et se sentent mieux hors de leur lieu de travail. L'air intérieur peut être infecté soit par des contaminants chimiques et particules provenant de l'extérieur ou de l'intérieur, soit en raison du mauvais état des composantes du système de ventilation. Selon le chercheur, l'étude de la transmission de la Covid-19 par voie aérienne demeure un grand défi pour les scientifiques en raison de l'absence d'échantillons de cultures virales récupérables. Il ajoute que l'Organisation mondiale de la Santé a reconnu que les espaces fermés mal ventilés pouvaient transmettre plus facilement la Covid-19.

Afin de prévenir la transmission par les aérosols, deux stratégies s'appliquent : le contrôle à la source et la ventilation collective. Le chercheur présente ensuite les trois modes de ventilation : mécanique (très répandue), naturelle (surtout en ouvrant les fenêtres) et hybride.

De plus, il mentionne que le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* n'impose pas de débit minimal pour les locaux qui ont recours à la ventilation naturelle. Il indique qu'il est important d'inspecter la ventilation dans le but de déceler tout problème existant ou potentiel qui peut être une source de pollution et identifier leurs causes. Quant aux filtres, ils servent à réduire l'accumulation de particules déposées dans les différentes composantes du système de ventilation et

auraient aussi un avantage potentiel pour la santé. Enfin, les purificateurs d'air mobile sont plutôt recommandés pour les personnes seules, les bulles familiales, etc.

Concernant les mesures de prévention, elles vont, dans l'ordre, de l'élimination pure et simple du contaminant, à la réduction du risque à la source, à la réduction du risque collectif (ventilation), à la réduction du risque par des mesures administratives (politiques, procédures, formations, etc.) et, finalement, au port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) qui est le dernier niveau et ne doit pas être considéré comme une mesure principale de prévention!

Stéphane Côté, conseiller technique

BONNES VACANCES!

Au nom de votre conseil d'administration, l'équipe du bureau du SEC-CSQ vous souhaite une bonne fin d'année scolaire et surtout de belles et reposantes vacances.

Veillez prendre note que le bureau sera fermé à partir du 2 juillet. De retour le 16 août!

